

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 3 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

ALLEMAGNE. — Francfort, 8 mai.

On écrit de Constantinople, le 11 avril :

« Il règne une grande activité parmi les ministres de la Porte ottomane, notamment dans le département de l'amirauté. La semaine dernière, le divan s'est réuni trois fois, et plusieurs Tartares ont été expédiés pour l'intérieur. On attribue ce mouvement extraordinaire aux dernières nouvelles arrivées de Tripoli. On dit que cette ville est sur le point de tomber au pouvoir des insurgés. Tahir-Pacha a été tué et Raïf-Pacha fait prisonnier avec toute sa brigade et conduit à l'intérieur. L'armement de l'escadre destinée à faire voile pour Tripoli sous le commandement de Hassan-Pacha, s'opère avec une rapidité telle, que l'on dirait qu'il s'agit du blocus même des Dardanelles.

» Le public se plaint des projets perfides médités par Méhémet-Ali. On prétend qu'il joue un rôle dans toutes les entreprises qui ont pour but de causer un préjudice à la Porte ottomane, que c'est lui qui alimente l'insurrection des barbaresques et leur donne des encouragemens. Cela ne serait pas impossible, car Méhémet-Ali est de nouveau irrité contre le sultan, parce que les négociations qu'il avait entamées pour régler la succession de sa dynastie ont complètement échoué.

D'un autre côté, le cabinet de Londres doit être plus jaloux de défendre les intérêts du sultan, aussi long-tems qu'il exercera des droits de souveraineté sur la côte d'Afrique, car le cabinet pourra ainsi gêner plus facilement le développement de la colonisation d'Alger par les Français. Quoi que l'on puisse dire ou écrire sur le peu d'importance que l'Angleterre attache à l'établissement des Français en Afrique, il n'en est pas moins certain qu'elle regarde d'un œil envieux l'incorporation d'Alger à la France. Lord Ponsomby dit, à qui veut l'entendre, que l'Angleterre et la France ne parviendront jamais à s'entendre complètement, aussi long-tems que le drapeau français sera arboré en Afrique.

» Le successeur de M. Urquhart est arrivé aujourd'hui : c'est M. Buchanan, nommé secrétaire de l'ambassade anglaise.

» Une grande escadre anglaise se réunit dans les eaux de Malte. »

(Gazette d'Augsbourg.)

— On écrit de Cologne :

« Une réunion générale des actionnaires de la société rhénane des chemins de fer a eu lieu en cette ville. M. Camphausen y a présenté cinq propositions, dont la première, la plus importante, a été adoptée à l'unanimité. Elle porte que « l'assemblée générale de la société rhénane des chemins de fer adhère aux dispositions contenues dans l'ordre de cabinet du 12 février dernier, et dans la circulaire ministérielle du 21 du même mois. » Les autres propositions ne concernent que la répartition des actions et la modification des statuts de la société. »

(Gaz. all. de Francf.)

ANGLETERRE. — Londres, 9 mai.

Le ministère whig vient d'éprouver, à la chambre de lords, un échec considérable ; 123 voix contre 81 ont repoussé par l'ajournement le bill des corporations municipales d'Irlande, sur la motion de lord Wellington. Malgré les habiles efforts des ministres, le marquis de Lansdowne et lord Melbourne, malgré un discours remarquable de lord Brougham, qui a conseillé à leurs seigneuries de ne pas jeter le gant à la chambre des communes, les lords ont persisté dans leur lutte obstinée contre les réformes du cabinet en faveur de l'Irlande.

— S. A. S. la duchesse douairière de Saxe-Meiningen, mère de la reine d'Angleterre, vient de mourir ; elle était née le 11 août 1763. La cour prendra le deuil, à cette occasion, jeudi prochain.

— Le remplacement du général Evans par le capitaine Napier, a dû avoir lieu ; cependant il n'est pas tout-à-fait sûr que la légion sera renforcée ou qu'on prorogera le délai des engagements au-delà du 10 juin.

FRANCE. — Paris, 8 mai.

Dans la séance d'aujourd'hui de la chambre des députés, M. le ministre du commerce a présenté des projets de loi relatifs à la

construction de chemins de fer de Paris aux frontières belges, de Paris à Rouen, de Paris à Orléans, de Lyon à Marseille, et de Mulhouse au Rhin. M. le ministre de la guerre a demandé un crédit de 14 millions pour l'Afrique. On pense qu'il s'agit d'une nouvelle expédition de Constantine.

— Il y a eu au mois de mars dernier des arrangemens assez importants conclus entre don Carlos et les puissances du Nord. La Russie a promis de fournir 10 millions de francs d'ici à cinq mois ; elle lui en a fait passer sur-le-champ une partie ; l'Autriche doit donner 4 millions ; la Prusse 3. C'est au moyen de ces ressources que don Carlos veut tenter une expédition sur Madrid. La Russie le presse d'entreprendre une campagne définitive ; l'Autriche, toujours fidèle à son système, voudrait qu'il restât dans le statu quo. Mais d'autres conseils paraissent l'avoir engagé à cloigner le théâtre de la guerre de nos frontières.

(Journal du Commerce.)

— La discussion sur les fonds secrets s'est enfin terminée dans la séance d'hier par un vote favorable au ministère. Les 2 millions ont été accordés par 250 voix contre 112. Si le ministère du 15 avril a obtenu cette loi, ce n'est pas sa faute ; car il s'est complètement annihilé pendant les débats.

— Hier le maréchal Lobau, pendant la revue, se tenait près de Louis-Philippe, examinant attentivement les mouvemens des gardes nationaux. Si par hasard un d'eux élevait la main, en signe d'enthousiasme, la voix de basse-taille de M. Lobau lui criait à l'instant : « A bas les mains ! La main dans le rang ! » Et ce commandement rauque produisait, il faut l'avouer, un singulier effet.

Le *Courrier français* s'exprime ainsi à ce sujet :

« Ces précautions minutieuses, cette espèce de cordon sanitaire placé à tous les débouchés qui pouvaient conduire au Carrousel, faisaient naître parmi les citoyens une foule de réflexions amères, de railleries acerbes : elles donnaient lieu à une explosion de mécontentement qui laissera des traces plus durables que la satisfaction qu'ont pu éprouver les gardes nationaux à qui leur uniforme donnait le privilège d'approcher des lieux interdits au reste des concitoyens. Parmi ceux-là même, il y a eu aussi quelque désappointement, et le soin minutieux qu'on a mis à constater que leurs armes n'étaient pas chargées leur a fait faire de tristes réflexions sur ces témoignages de défiance auxquels ils n'étaient point accoutumés. »

Du 9. — Le *Moniteur*, à la suite du rapport de M. Barthe, publie l'ordonnance suivante :

Art. 1^{er} Amnistie est accordée à tous les individus actuellement détenus dans les prisons de l'état, par suite de condamnations prononcées pour crimes et délits politiques.

Toutefois, la mise en surveillance est maintenue à l'égard des condamnés à des peines afflictives ou infamantes, ainsi qu'à l'égard de ceux qui y ont été assujettis par jugemens.

Art. 2. La peine prononcée par la cour des pairs contre les nommés Victor Boireau et François Meunier, est commuée en celle de dix ans de banissement.

— Une vingtaine de prisonniers politiques qui sont encore détenus à Ste-Pélagie, ont reçu ce matin la visite de leurs parens qui leur ont fait connaître la nouvelle de l'amnistie. L'ordonnance a dû être envoyée aujourd'hui au concierge de la prison, et les détenus seront mis en liberté dans la journée.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Bayonne, 3 mai.

Les forces carlistes continuent de se concentrer à Tolosa. Leurs forces sur ce point s'élèvent à 23 bataillons d'infanterie, 2 escadrons de lanciers et un de carabiniers. Leur artillerie est formidable. Les christinos, qui annonçaient l'imminence d'une affaire importante, ont modifié leur plan. Ils reculent devant l'ardeur des carlistes.

— Le passage des troupes sur le territoire français a été refusé aux christinos.

— La correspondance de la frontière, que publient ordinairement les journaux, contient les détails suivans, que nous nous contentons de reproduire :

On écrit de la Navarre, que le 17 avril, les 12 bataillons et les 3 escadrons carlistes qui doivent former l'expédition en Castille, se sont mis en marche par Los Arcos, Arroniz, Villamayor, Dicastillo et la vallée de la Solana, à deux lieues d'Estella, appuyés par le reste de la cavalerie et par 8 pièces d'artillerie. Le même jour se trouvaient réunis à Estella, les généraux Sanz et Aquilez, le brigadier D. Basilio Garcia et autres chefs qui doivent commander l'expédition, avec un nombreux état-major. Cette armée expéditionnaire devait passer l'Ebre à Olmonegro. Le général Irribaren instruit à tems de ce mouvement, a donné les ordres nécessaires pour qu'une colonne d'infanterie et 300 hommes de cavalerie occupassent le point de Mandavia et ses aboutissants, pour observer la direction de l'ennemi.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 13 mai.

La seconde messe en musique sera exécutée, demain, dimanche de Pentecôte, à l'église Saint-Pierre, par la Société des Amateurs. Cette messe, à grand orchestre, est de la composition de M. le professeur Cornéli.

— On écrit d'Anvers :

« Il commence à être sérieusement question d'une alliance entre le parti catholique et le parti dit financier, qui s'entendraient pour partager entre leurs notabilités les portefeuilles du ministère. Déjà le *Courier de la Meuse*, l'organe le plus habile, sinon le plus influent du parti clérical, a déclaré qu'une pareille union ne répugne nullement à la faction qu'il représente. Il publie même une espèce de programme dans lequel il énumère les conditions auxquelles l'opinion catholique cessera de combattre le parti financier et accueillera une proposition. Le compromis proposé par le *Courier de la Meuse* réduit à sa plus simple expression, revient tout bonnement à ceci : entendons-nous pour exploiter le pays, nous, aristocratie cléricale, religieusement, vous aristocratie financière, matériellement.

» Voilà un pacte, qui, s'il se conclut, promet de magnifiques résultats au pays. »

— Sous la date de Berlin, le 30 avril, la *Gazette de Hanovre* publie ce qui suit :

« Suivant des nouvelles de Ludwigt la princesse de Mecklembourg-Schwerin arrivera le 15 mai à Postdam, où la famille royale se trouvera réunie à cette époque.

» Le 17 la princesse partira pour la France, et le 20 S. A. R. sera reçue à Forbach par les autorités françaises. On ignore encore si la mère de la princesse accompagnera sa fille à Paris, ou si elle ne s'y rendra que plus tard. Toutefois, le duc régnant qui voit avec peine le départ de sa sœur pour la France, ne l'accompagnera pas à Potsdam. S. A. exprime hautement sa joie de ce mariage, mais le grand-duc Paul-Frédéric, ne partage point ce sentiment.

» On considère ici l'apanage de deux millions accordés au duc d'Orléans, comme d'autant plus brillant, qu'en Prusse, où le gouvernement est absolu, les quatre fils du roi, qui sont tous mariés, et ont chacun leur maison particulière, ne possèdent pas en apanage, entre eux quatre, ce que le duc d'Orléans a obtenu pour lui seul. Pour arriver à la somme de deux millions de francs, il faudrait joindre aux apanages des fils du roi ceux des princes Guillaume et Auguste. C'est une preuve sans doute que notre gouvernement est moins cher que celui de France. »

— La mode et le besoin de se faire naturaliser ont révélé à la nation un fait curieux, qui montre à quel point la révolution belge est absurde et inconséquente. On se souvient sans doute que, pour justifier la révolte de Bruxelles, les prétendus patriotes de ce tems-là ont allégué, comme un des principaux griefs contre le gouvernement du roi Guillaume, la partialité dans la distribution des places et des emplois en faveur des Hollandais.

Aujourd'hui les demandes de naturalisation sont tellement multipliées qu'il est presque impossible de les compter, et la plupart sont faites par des individus nés Français, et qui tous sont pourvus d'emplois ou exercent des fonctions publiques en Belgique. Or, certainement toutes ces charges ont été données aux étrangers au préjudice des nationaux. Ainsi, le reproche adressé au roi Guillaume, en supposant, contre toute vérité, qu'il fût fondé, était beaucoup moins grave que celui qu'encourt le gouvernement belge, puisque le roi Guillaume n'aurait confié les emplois de la Belgique qu'à des compatriotes, tandis que la révolution les a livrés à l'étranger. Nous savions très-bien que notre armée était commandée par des Français; mais jusqu'ici nous avons ignoré qu'ils eussent en aussi grand nombre envahi les places lucratives de l'administration civile.

Si la réunion à la France s'effectue, il n'y aura presque rien à changer.

(*Messageur de Gand.*)

— Un serrurier nommé Sachsenberg, à Roslan, en Thuringe, est parvenu à faire des cloches d'église, ou plutôt des espèces de

gongs chinois d'acier, qui par leur force de son répondent à l'effet des cloches ordinaires coûtant de 5 à 6,000 fl. Ces *gongs* se composent de trois barres d'acier poli pesant ensemble 36 kilogrammes; elles forment un triangle irrégulier et ne coûtent pas plus de cent florins. Un de ces triangles-cloches forme déjà la sonnerie du clocher de Sterno.

LE SERMON

du premier dimanche de l'Octave de Notre-Dame.

Le prédicateur, mécontent des observations pleines de justesse de vérité et de modération que son sermon avait inspirées à celle de ses auditeurs qui s'était rendu l'organe de l'opinion générale, commencé ses récriminations par des personnalités en dehors de la question à débattre, et pour donner au public une preuve non équivoque de ce qu'il regardait comme une injuste et haineuse persécution, il a pris l'engagement de publier son discours.

Le motif apparent de cette publication procède uniquement s'il faut en croire le prédicateur, de la critique acerbe dont il a été l'objet dans ce journal. Cela peut-être; mais si, à ce prétexte l'on ajoutait le sentiment d'une amende honorable due à la nombreuse population qui assistait à la solennité du jour, l'on aurait le complément du motif réel; et il n'est pas à disconvenir que la population avait été assez rudement tancée par le prédicateur, pour qu'elle eût quelque droit à une justification quelconque de l'emportement extraordinaire avec lequel son éloquence avait tonné du haut de la chaire.

Le sermon a donc été mis en lumière. A peine son auteur m'eût-il fait l'honneur de m'annoncer par la voie du journal que je pouvais au prix de 14 cents, me donner la jouissance de subir, par la lecture, une répétition des aménités dont j'avais refusé ma part à l'église, que je pris l'engagement d'examiner l'œuvre. Je pris cet engagement en déclarant de prime abord que je n'entendais aucunement entrer dans l'arène des personnalités, que je me bornerais à une critique purement littéraire. Je pensais, en même tems, que peu importait au public et même au prédicateur, de savoir si j'avais été à l'église comme à l'opéra, si j'entendais ou non, user du droit qu'à la porte on achète en entrant, que peu importait encore de savoir que le prédicateur eût reçu de la caisse de la fabrique 2 fl. 83 cts. pour ses honoraires, ce qui était encore trop pour s'entendre dire des injures; que le fond de la discussion ne devait rouler que sur un seul point, sur un seul point, à savoir que le prédicateur avait outre-passé les bornes du genre et mérité la censure de ses auditeurs.

J'achetai donc pour 14 cts. le sermon qui devait me confondre. Je le lus tout entier, d'un bout à l'autre. Je ne pouvais revenir de mon étonnement; je me frottai les yeux; je secouai les feuillets, craignant de laisser échapper une page ou deux; enfin, je courus chez quelques-uns de mes confrères paroissiens que je présumais avoir déjà là, comme moi, le bienheureux pamphlet (1) mais qui n'avaient pas voulu se le procurer par la raison vraiment ridicule qu'il ne se vendait pas au profit des pauvres. N'importe, je leur en donnai lecture.

Nous étions placés, le jour du sermon, assez près de la chaire pour ne pas perdre un mot de ce qui en descendait; nous avions écouté avec une attention soutenue, et notre étonnement, à la vue de l'action oratoire et à l'audition des invectives saturées d'expressions vulgaires, triviales, et des solécismes anti-germaniques dont le prédicateur distribuait abondamment l'absinthe amère à ses ouailles; notre étonnement, dis-je, avait été incommensurable.

Mais, quel fut notre sentiment commun, à la lecture d'un factum entièrement modifié, changé, corrigé, diminué! Ce sentiment je ne l'exprimerai pas.

Pour moi, vieux bourgeois, vieux bonhomme candide, assez simple pour m'être chargé de la tâche d'une exploration littéraire dans le champ de l'éloquence chrétienne, à la suite de M. l'abbé K., je revirai de bord à l'instant même, je retirai mon enjeu; et je le retire très-sérieusement, attendu que le discours imprimé n'est pas celui qui a été prononcé; attendu que ma loyauté a été ici surprise et que j'entendais bien, et le public avec moi, engager la discussion sur son véritable terrain et que, ce terrain, mon adversaire me le refuse. A-t-il eu peur? a-t-il craint que la justification de mes reproches ne jaillît trop évidemment de la communication de la pièce du procès, dans son intégrité originelle? a-t-il eu la malice de soupçonner chez ses auditeurs un défaut de mémoire? a-t-il eu la prétention de voiler la crudité de son éloquence et de mettre les rieurs de son côté, en me jouant un petit tour d'escamotage? — Quoiqu'il en soit, je le répète, je me retire du combat, parce que le prédicateur n'a pas donné ce qu'il avait annoncé, parce que lui-même m'a dégagé de ma promesse, parce

(1) Voyez dans *Paul-Louis Courier* ce qu'on entend par pamphlet.

qu'enfin, l'œuvre qu'il s'agissait de soumettre au scalpel de la critique, n'est pas le moins du monde l'œuvre soumise au jugement du public. Aux preuves maintenant.

La première partie du sermon n'a manqué ni de suite ni de convenance; elle a roulé sur des lieux communs présentés avec trop de sécheresse peut-être, mais qui, quoique dépourvus de cette onction, de cet esprit de bienveillance qui sied si bien à un interprète de l'évangile, n'en étaient pas moins conformes au texte de la parole sacrée. Dans la seconde partie, la mémoire du prédicateur lui a fait défaut; et il a fait d'incroyables efforts pour rester dans son sujet; des tems de repos et des intermittences pénibles ont trahi son embarras; cependant, il possédait ses idées principales; le malheur fut qu'il abandonna la forme générale de l'instruction pour y substituer la forme spéciale de l'allocution directe, dès lors, le respect des convenances lui imposait, comme orateur, un devoir à la fois difficile, nécessaire, inviolable, le devoir de concilier le ton de la doctrine qui enseigne, avec le ton de la censure qui examine, moralise et improuve. Alors le prédicateur a pris ses auditeurs au corps; il les a apostrophés non comme frères en Dieu mais comme citoyens. Il leur a parlé à la troisième personne: *Vous êtes*, etc., et ses reproches directs ne sont pas consignés dans l'imprimé comme ils ont été jetés, avec violence, du haut de la chaire, sur l'assemblée des fidèles. Quelle pâleur! quelle froideur en comparaison de ce qui a été déclamé à l'église! On ne s'arrêtera ici que sur deux passages très-significatifs qui dispenseront de toute autre observation.

Le prédicateur s'est écrié d'une voix tonnante: *Luxemburger! Ich muss es euch sagen, SCHANDE UEBER EUCH! Eure Kirchen stehen leer, oder nur Fremde füllen sie an.*

Ce mot inconvenant, injuste et souverainement déplacé, ce mot dont un prêtre en chaire ne devrait jamais souiller ses lèvres; ce mot qui implique anathème, *Schande über euch!!* n'est pas dans le discours imprimé.

Et cette tirade contre les mères de famille, présentée si mollement, si doucereusement dans l'imprimé, vous souvenez-vous, lecteurs, avec quelle violence, avec quelle chaleur d'apostrophe, cette véhémence sortie est tombée sur l'auditoire? Quelle stupeur régnait partout! Nous ne pouvions en croire nos oreilles; chacun regardait son voisin pour juger de l'impression qu'il pouvait ressentir. A la fin, l'exagération, l'impropriété des expressions, les gesticulations forcées, tout, dans les paroles et dans l'attitude du prédicateur, excita le rire sur toutes les bouches. Le prédicateur s'en aperçut, s'étonna et, après une courte pause, redoublant d'ardeur, il s'écria: *LACHET NICHT!* C'est-là le terme même dont il s'est servi, et non pas de cette périphrase couchée entre parenthèse dans son imprimé (*O, man lache nicht über die gräuliche Plage*). Ce fut au point que, dans l'auditoire, chacun s'imagina que cette plaisante interpellation le regardait personnellement, tant il est vrai que chacun croyait y avoir donné lieu.

Je m'arrête ici. Voilà des faits et des assertions que personne ne démentira, pas même le prédicateur.

En bonne logique, est-il permis, est-il juste de s'attaquer à une population entière, pour la faute de quelques individus? La masse doit-elle porter la peine de quelques pêcheurs isolés? Quand sera-t-on assez avancé en lumières, en bonne foi, en sentiments d'humanité, pour ne jamais imputer à une généralité, à une cité entière, à une corporation, à un peuple, les défauts ou les vices des individus partiels? Prédicateur, avez-vous remarqué des actes que votre mission vous commande de réprimander, abordez le vice en face, dévisagez-le, faites lui guerre à mort, mais ménagez, respectez les individus, même les classes d'individus; ils sont vos frères, et vous leur devez indulgence, pardon; et vous ne serez pas envers eux plus sévère que celui qui leur pardonna sur la croix. *Et tu puer..... Illuminare his, qui in tenebris sedent; ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.*

Les mères de famille, dans notre cité, répudient la cruelle et injuste improbation dont elles ont été si gratuitement l'objet. Il est peu d'endroits où ces reproches soient moins mérités. Le tems où nous vivons est différent des tems passés, et tout, instruction, moralité, sentiment de convenances générales et privées, principes religieux, tout, dis-je, a fait des progrès, et jamais le sexe, non-seulement dans notre ville, mais dans le pays entier, n'a fourni de plus nombreux modèles de vertu et de charité, sans parler de l'instruction et des talents dont autrefois l'enseignement était le privilège du petit nombre. Et qui donc a fondé, à Luxembourg, cette belle institution de l'école-ouvrière des filles pauvres? Qui donc soutient cet établissement, si ce n'est le sentiment éclairé de la morale et de la religion appliqué à une nécessité sociale? N'est-ce pas à la bienfaisance des femmes que nous devons cet asile où des enfans pauvres sont formées aux vertus de leur sexe, aux travaux qui en feront un jour aussi d'honnêtes mères de famille, tandis que si elles avaient été abandonnées, le vice et l'opprobre les eussent

dévorées dans la fleur de leurs années? Il y a, dans ce seul fait, une réponse péremptoire à bien des déclamations.

O que les *Stunden der Andacht* sont un beau livre! Voilà le modèle de la véritable éloquence pastorale. Vous y trouverez exactement les mêmes idées que celles dont notre prédicateur a fait usage; mais quelle onction! quel esprit de charité! quelle bienveillance et quelle douceur évangélique! Il sort de ce livre un doux parfum d'humilité et d'amour des hommes qui enchante et ravit le cœur. Malheureusement, ce livre est écrit de la main d'un protestant. On s'en sert quelquefois, mais il est défendu de le citer.

J'ai fini, j'aurais cependant encore beaucoup à dire; la matière n'est pas épuisée. J'abandonne néanmoins l'arène, à moins que je ne sois appelé à y rentrer.

N. V.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances: Le 7 mai, Marie Combé, et Nicolas Heuschling; le 9, Nicolas Wagner.

Mariages: Le 8 mai, Jean Hergen, cordonnier, avec Marie Weber; le 10, Nicolas Peiffer, convoyer des taxes municipales, avec Barbe Plier, et Nicolas Kremer, cordonnier, avec Elisabeth Peiffer.

Décès: Le 5 mai, Madelaine Beck, âgée de 9 ans; le 6, Marie-Jeanne-Françoise-Joséphine Wawer, âgée de 17 jours; le 7, Pierre Van Noord, infirmier, âgé de 40 ans, et Martin Moll, âgé de 7 ans; le 8, Catherine Bastendorff, âgée de 87 ans, veuve de Jean Friedrich; le 9, Haym Godchaux, négociant, âgé de 39 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BOURSES D'ÉTUDE.

Les Bourgmestre et premier Échevin de la ville, collateurs de la bourse HEYARD, préviennent les intéressés que cette bourse est vacante pour une partie et que ceux qui croiraient y avoir des droits, doivent produire leur demande appuyée de pièces justificatives de parenté avec le fondateur, dans le délai de vingt jours, à dater du présent.

Luxembourg, le 13 mai 1837.

Le Bourgmestre, SCHEFFER.

Le premier Echevin, SCHMIT-BRUCK.

AVIS.

LUNDI, 22 mai 1837, monsieur Frédéric FRANÇOIS, propriétaire, domicilié à Mamer, vendra par le ministère du notaire sousigné, à cinq années de crédit, les prés ci-après spécifiés, situés sur le territoire de la commune de Bettembourg,

SAVOIR :

	bonniers.	perches.	aunes.
In Lowenstelgen.	1	23	60
Idem.	7	06	40
Idem.	7	06	70
In Scheleik	7	06	90
In der Hoehl.	7	64	40
Kautwinkel	4	13	90
Idem.	1	37	90
In Weiden.	7	18	00
Idem.	7	30	30

Les Foins et Regains à provenir desdits prés ont l'avantage d'être d'une qualité supérieure et d'une vente facile.

La vente sera faite vers les neuf heures du matin, au domicile du sieur Jean Kieffer, cabaretier à Bettembourg.

CLAIRQUEMORT, Not.

POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Biens patrimoniaux provenant de la succession de feu M. Nicolas Picard, à vendre aux enchères publiques, le mardi, 30 mai 1837, et jour suivant, s'il y a lieu, vers les neuf heures du matin, à St.-Léger, district de Virton, province de Luxembourg, sur la route d'Arlon à Virton, à deux lieues de Virton, trois d'Arlon, deux lieues et demie de Longwy et cinq de Montmédy.

1° Une belle, vaste et solide maison, sise à Saint-Léger, avec superbes caves, grange, écuries, jardin à terrasses, cour contiguë à la grande route; tous les bâtimens sont neufs et couverts en ardoises; ils peuvent servir à une exploitation rurale et à tout commerce.

2° Un pré clos, d'un bonnier 78 perches.

3° Des usines à un quart de lieue du village, près de la grande route, consistant en une papeterie à deux cylindres, trois logemens, une maison de régisseur avec écuries et jardin, un moulin faisant de blé farine, et un moulin à huile ayant cave et logement, le tout entouré de 60 perches d'aisances. Les usines sont situées sur un ruisseau intarissable, ne chômant ni pour cause d'inondation ni de gelée; elles peuvent être converties en d'autres usines, ou recevoir des accroissemens, la force motrice étant plus que suffisante.

4° Septante perches de prairies joignant les usines.

5° Septante-deux perches de terre labourable sise près des usines, et quelques autres pièces plus éloignées.

Les plus grandes facilités seront accordées pour les paiemens.

Cette vente aura lieu à St.-Léger, dans la maison de M^r Michel Schreder, aubergiste, etc.

Pour connaître les conditions, s'adresser audit Notaire Marson-Granjan, à M^r Rossignon, Notaire à Arlon, et pour voir lesdits héritages, à M. le Bourgmestre de Saint-Léger.

Virton, le 19 avril 1837.

MARSON-GRANJAN.

ADJUDICATION PUBLIQUE

D'UN

BEL ÉTABLISSEMENT DE BAINS

AVEC BAIGNOIRES, CHAUDIÈRES

et autres appartenances, et d'une prairie, situés à Clausen, faubourg de Luxembourg.

Le JEUDI, 25 mai courant 1837, vers deux heures de l'après-midi, à la requête de M^r Jacques Wittenauer, avocat à Luxembourg, en sa qualité de curateur à la succession vacante de défunt sieur Nicolas Schrobilgen, de son vivant restaurateur audit lieu, en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Luxembourg, séant au même lieu, en date du 25 avril dernier, enregistré, et en conformité de la loi du 12 juin 1816, il sera procédé devant M^r le juge-de-peace du canton de Luxembourg, et par le ministère du notaire soussigné, à ce commis par ledit jugement, à la vente par adjudication publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, à crédit et sous des conditions très-avantageuses, de la terrasse inférieure du *jardin Schrobilgen*, avec les bâtimens des bains, baignoires et chaudières qui s'y trouvent, et avec la chambre et la cuisine de la maisonnette qui se trouve sur la même terrasse, les caves ayant issue sur icelle, ainsi que de la portion de la prairie y attenant, le tout provenant de ladite succession vacante, situé audit faubourg de Clausen.

La vente aura lieu au jardin de Mad. la veuve Schrobilgen, à Clausen.

Les amateurs qui désireraient avoir de plus amples renseignements de la consistance des biens et prendre connaissance des conditions de la vente, pourront s'adresser au notaire soussigné, ou à M. Wittenauer, susnommé. Luxembourg, le 8 mai 1837. LINCK, notaire.

A VENDRE HORS MAINS.

Un **PETIT CORPS DE FERME**, situé à une lieue de Luxembourg, composé de maison, grange, écuries, jardins, terres labourables et prairies, le tout d'une contenance d'environ 15 bonniers (45 journaux du pays).

En cas de non vente de cette manière d'ici au 1^{er} juin prochain, ce bien sera vendu par adjudication publique.

Les jour, heure et lieu de la mise aux enchères seront ultérieurement indiqué par les voies ordinaires.

S'adresser pour de plus amples renseignements au notaire soussigné.

Luxembourg, le 5 mai 1837. MAJERUS, notaire.

Vente publique d'immeubles.

Mardi, 23 mai 1837, à dix heures du matin, les héritiers de feu M^r. Dominique Reuter, en son vivant propriétaire-rentier à Luxembourg, feront vendre par adjudication publique, à plusieurs années de crédit, et par le ministère du notaire Weber, d'Eich, tous leurs biens-immeubles, situés sur le territoire de la commune de Steinsel, consistant en une maison d'habitation, en un très-bon état de construction et couverte d'ardoises, appelée Boeweschhaus, située à Müllendorff, avec grange, écuries et un grand jardin y attenant, en terres labourables et prairies.

Cette vente aura lieu à Müllendorff, en la maison sus-désignée.

VENTE DE POISSONS.

On peut avoir pendant toute l'année des POISSONS, chez BECKER, fils, à Clausen, tels que carpes, brochets, tanches, perches, etc.

En vente chez J. Lamort, Imprimeur, à Luxembourg :

Pre digt am ersten Sonntage der Mutter-Gottes-Octav, in der St. Petrus Kirche zu Luxemburg, gehalten von F. W. Kintzle, Pfarrer, ehemaligen Sub-Regenten des philosophischen Collegium's zu Edmen.

Prix 14 cents (30 centimes).

A LOUER UN PREMIER ÉTAGE, composé de quatre places, cave et grenier, chez LION, horloger, place d'Armes.

Zu vermieten

Ein schönes Quartier, ohne meublet, auf dem 1^{ten} Stock, bei Herrn A. Gindorff, Neuthorstraße, N^o 2.

Bekanntmachung.

Montag, den 22. Mai c., sollen im Tornaco-Keller, Pastorsstraße, von Morgens 9 Uhr ab,

267 Ohm weißer Moselwein, öffentlich an den Meiß- und Leßbietenenden, gegen baare Befahlung verkauft werden.

Die Lizitations-Bedingungen können täglich von 8 bis 12 Uhr Vormittags, und von 2 bis 6 Uhr Nachmittags, im Bureau, Großstraße, am rothen Brunnen, eingesehen werden.

Luxemburg, den 11. Mai 1837.

Approvisionnement = Magazin = Mendantur,
gez. Adloff. J. A. Douffin.

UNE ACTION, HUIT ACTIONS, DIX-SEPT ACTIONS,
20 FRANCS. 120 FRANCS. 240 FRANCS.

Avec autorisation de Sa Majesté l'Empereur d'Autriche et sous l'inspection spéciale de la haute Chambre aulique impériale et royale des finances,

VENTE IMPORTANTE

PAR ACTIONS,

FIXÉE IRRÉVOCABLEMENT AU 20 MAI 1837,

DE

DEUX ÉMINENTES PROPRIÉTÉS

ÉVALUÉES JUDICIAIREMENT

à UN MILLION 502,857 FL. VAL. DE VIENNE,

SAVOIR :

La Grande Seigneurie
D'EHRENHAUSEN,

située en Carinthie, à une lieue de Klagenfurt,

avec superbe château, bienfonds considérables, vastes forêts, grands jardins, bâtimens ruraux, moulins, distillerie, chasse étendue, juridiction patrimoniale, corvées et rentes considérables, et

le bel Hôtel, n^o 70,

AVEC JARDINS, A BADEN,

situé sur la place principale de cette ville, célèbre par ses eaux et l'affluence des étrangers.

Les gains accessoires de fl. 100,000, 75,000, 50,000, 25,000, 20,000, 12,000, 10,000, 7,000, 6,000, 5,000, 4,000, 3,000, 2,000, s'élèvent en tout à la somme de QUATRE CENT MILLE florins valeur de Vienne.

PRIX D'UNE ACTION 20 FRANCS.

C'est la première fois que l'acquéreur de SIX Actions en reçoit DEUX gratis, et en prenant DOUZE Actions, pour 240 fr., outre les QUATRE Actions gratis, une CINQUIÈME est allouée en sus à titre de bonification extraordinaire.

Les PROPRIÉTÉS seront transmises au GAGNANT libres de toutes dettes et hypothèques.

Le TIRAGE aura lieu IRRÉVOCABLEMENT LE 20 MAI 1837, à Vienne, publiquement et sous la garantie du gouvernement.

En s'adressant DIRECTEMENT à la Maison soussignée, qui est principalement chargée de cette entreprise, on reçoit le Prospectus français, les Actions et la Liste de Tirage, franc de port.

Le COUT des Actions se paye en mandats sur Paris et toute autre place de commerce, ou sur nos dispositions.

Sans affranchir.

J. N. TRIER ET C^o,

Banquiers et Receveurs-généraux à Francfort s/M.

Samedi, 20 Mai prochain,

se fera DÉFINITIVEMENT la Vente de la GRANDE SEIGNEURIE EHRENHAUSEN avec son superbe CHATEAU et toutes ses dépendances et le bel HOTEL à Bade, à Vienne sous la garantie du Gouvernement.

PRIX PRINCIPAL, UN MILLION fl. 502,857 et 57 kr. v. de V.

PRIMES ACCESSOIRES, FL. 400,000.

Une Action fr. 20. — Huit Actions fr. 120. — Dix-sept Actions fr. 240.

En s'adressant directement à l'Administration générale, on recevra les Conditions les plus avantageuses.

L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE, LÉOPOLD DEUTZ ET C^o, à MAYENCE s. l. Rhin.

LUXEMBOURG. — IMPRIMERIE DE J. LAMORT, PLACE D'ARMES.